



Sherbrooke, le 7 novembre 2005

SANS PRÉJUDICE

Monsieur Serge Bélisle
Responsable de l'application de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et la protection
des renseignements personnels
Cégep de Sherbrooke

- MISE EN DEMEURE -

Objet : Demande d'information relative aux bonis des personnels hors-cadre, cadre et de gérance

Monsieur Bélisle,

Nous avons reçu votre lettre datée du 2 novembre dernier, dans laquelle vous nous exprimez votre refus de répondre à notre demande eu égard au versement de bonis à diverses personnes des catégories d'emploi hors-cadre, cadre et de gérance.

Nos aviseurs légaux nous informent que selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, vous ne pouvez refuser de fournir les renseignements demandés.

Nous réitérons notre demande du 4 octobre 2005, et nous vous mettons en demeure de nous fournir l'information d'ici le 14 novembre 2005. Un nouveau refus de votre part nous conduirait à prendre les recours juridiques appropriés.

Veillez agir en conséquence.

Catherine Ladouceur
Présidente
Syndicat du personnel enseignant
du Collège de Sherbrooke

André Rancourt
Président
Syndicat du personnel de soutien
du Collège de Sherbrooke

Monsieur Raymond Noro
Président
Syndicat du personnel professionnel
du Collège de Sherbrooke